

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Arrêté du 29 août 2022

**portant création de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics »
de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance**

NOR : MENE2226020A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Construction » en date du 6 juillet 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en **annexe I** du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en **annexe II**, le référentiel de compétences est défini en **annexe III** et le lexique est défini en **annexe III bis** du présent arrêté.

Article 3

Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 susvisé complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

Article 4

Le référentiel d'évaluation est fixé en **annexe IV** du présent arrêté qui comprend les parties **IVa** relative aux unités constitutives du diplôme, **IVb** relative au règlement d'examen et **IVc** relative à la définition des épreuves.

Article 5

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en **annexe V** du présent arrêté.

Article 6

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, le candidat précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite se présenter.

En outre, lors de la confirmation d'inscription, les candidats doivent fournir une attestation de formation relative à l'utilisation des échafaudages de pied, conformément à la réglementation R.408 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés (CNAMTS), annexe 5.

En l'absence de cette attestation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 21 août 2002 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « étancheur du bâtiment et des travaux publics » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en **annexe VI** du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 21 août 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

Article 9

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle « étancheur du bâtiment et des travaux publics » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 août 2002 modifié précité aura lieu en 2024. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 10

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 août 2022

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

R.-M. PRADEILLES-DUVAL



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Spécialité
« Étancheur du bâtiment et
des travaux publics »
de certificat d'aptitude professionnelle

SOMMAIRE

ANNEXE I **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**

ANNEXE II **Référentiel des activités professionnelles**

ANNEXE III **Référentiel de compétences**

 Compétences

 Savoirs associés

ANNEXE III bis **Lexique**

ANNEXE IV **Référentiel d'évaluation**

IVa Unités constitutives du diplôme

IVb Règlement d'examen

IVc Définition des épreuves

ANNEXE V **Périodes de formation en milieu professionnel**

ANNEXE VI **Tableau de correspondance entre épreuves ou
unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

ANNEXE I

Présentation synthétique du référentiel du diplôme

Spécialité « étanchéité du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle

TABLEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS-COMPÉTENCES-UNITÉS

Activités	Blocs de compétences	Unités
COMMUNICATION PRÉPARATION	Bloc n° 1 - Étude et préparation d'une intervention <ul style="list-style-type: none"> - Compléter et transmettre des documents - Décoder un dossier technique - Choisir les matériels et les outillages 	Unité UP1 Étude et préparation d'une intervention
RÉALISATION ET CONTROLE D'UN OUVRAGE COURANT	Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer des quantités de matériaux - Organiser son poste de travail - Sécuriser son intervention - Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois - Exécuter les travaux préparatoires - Poser l'isolation - Mettre en œuvre une étanchéité en partie courante - Traiter et protéger les relevés et les points singuliers - Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité - Confirmer la conformité de l'élément porteur - Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement 	Unité UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques <ul style="list-style-type: none"> - Échanger, rendre compte oralement - Intervenir à proximité des réseaux - Utiliser des échafaudages - Exécuter les travaux d'entretien - Traiter un désordre et préparer une modification - Mettre en œuvre un contre bardage - Poser des éléments de sécurité permanents - Assurer la maintenance préventive des matériels et outillages 	Unité UP3 Réalisation de travaux spécifiques

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 1 – Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit et à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	<p>Unité UG1</p> <p>Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 2 – Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	<p>Unité UG2</p> <p>Mathématiques et physique-chimie</p>
	<p>Bloc n° 3 – Éducation physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Unité UG3</p> <p>Éducation physique et sportive</p>

ACTIVITÉS	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
	<p>Bloc n° 4 – Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p style="text-align: center;">Unité UG4</p> <p style="text-align: center;">Prévention-santé-environnement</p>
	<p>Bloc n° 5 – Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère obligatoire pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p style="text-align: center;">Unité UG5</p> <p style="text-align: center;">Langue vivante étrangère</p>

	UNITES/BLOCS FACULTATIFS	
	<p>Bloc facultatif – Langue vivante</p> <p>L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral - Comprendre un document écrit <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	<p>Unité facultative</p> <p>UF 1</p> <p>Langue vivante</p>
	<p>Bloc facultatif – Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil 	<p>Unité facultative</p> <p>UF 2</p> <p>Mobilité</p>

ANNEXE II

Référentiel des activités professionnelles

Spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine de la construction pour des travaux neufs, de réhabilitation, d'entretien et de maintenance.

Les métiers de l'étanchéité du bâtiment et des travaux publics s'appuient sur un cadre technique et juridique qui évolue régulièrement en fonction des nouvelles réglementations et normes (conception, sécurité, exploitation, ...).

Les travaux effectués par les entreprises d'étanchéité portent aussi bien sur la construction neuve que sur la réparation ou la réfection d'ouvrages anciens.

L'étanchéité est l'ouvrage qui permet de mettre hors d'eau une construction, c'est-à-dire de protéger à la fois :

- les usagers et les équipements des locaux ;
- les matériaux constituant les parties exposées des constructions.

Les ouvrages d'étanchéité sont réalisés principalement dans le domaine du bâtiment et des travaux publics :

- toitures terrasses (jardins, accessibles, inaccessibles, ...) ;
- planchers intermédiaires ;
- murs enterrés ;
- ouvrages d'art, parkings ;
- bâtiments industriels, etc...

Les principaux supports d'intervention sont :

- métalliques ;
- bétonnés ou maçonneries ;
- bois, etc...

De par la nature de ses activités, le professionnel de l'étanchéité du bâtiment et des travaux publics est un ouvrier spécialisé dans l'étanchéité, l'isolation sur toiture terrasse, la pose de puits de lumière et de lanterneaux (hors asservissement), les protections sur tout type de support (discontinus et de formes variées).

Il doit avoir la connaissance des recommandations techniques et des impacts possibles des interventions sur chantier pour mettre en œuvre les bonnes pratiques en s'appuyant sur une démarche qualité.

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP contribue au respect des exigences réglementaires (énergétiques, environnementales, sécurité...). Il conduit couramment ses opérations sur sites en co-activité avec les autres corps de métiers. Ses compétences s'exercent en environnements extérieur, intérieur et qui nécessitent des précautions particulières liées aux travaux en hauteur.

Les activités confiées au titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

B - Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tout type d'entreprise. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, hiérarchie, équipe, autres intervenants...) et, peut être amené à utiliser des documents techniques, rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle ses tâches et interventions et rend compte à sa hiérarchie.

Il intervient sur des chantiers et sites variés et de différentes importances, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements à la journée ou à la semaine selon l'éloignement.

Autonomie

Suivant la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP est amené à travailler au sein d'une équipe. Il est sous la responsabilité directe du chef d'équipe, du chef de chantier ou du chef d'entreprise.

Le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés, il choisit les outils adaptés et il utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE) et applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il respecte les exigences réglementaires, sécuritaires, normatives et environnementales.

C – Perspective d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP est pleinement opérationnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Évolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

ACTIVITÉS	TÂCHES	Niveau d'implication		
		1	2	3
COMMUNICATION	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention			X
	T2 : Communiquer en équipe avec son responsable et les autres intervenants		X	
	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention			X
PRÉPARATION	T4 : Organiser son intervention			X
	T5 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages pour son intervention			X
	T6 : Préparer et approvisionner les matériaux et fournitures pour son intervention			X
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	T7 : Mettre en œuvre les premières mesures de protection provisoires des personnes et des biens			X
	T8 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois		X	
	T9 : Déposer les complexes existants			X
	T10 : Exécuter les travaux préparatoires			X
	T11 : Mettre en œuvre un isolant			X
	T12 : Mettre en œuvre une étanchéité			X
	T13 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers			X
	T14 : Replier le chantier			X
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	T15 : Mettre en œuvre les protections des complexes d'étanchéité		X	
	T16 : Effectuer l'entretien de l'étanchéité			X
	T17 : Mettre en œuvre un contre bardage		X	
	T18 : Poser les éléments de sécurité permanents		X	
	T19 : Intervenir dans le cadre d'un désordre ou d'une modification		X	

Niveau d'implication

Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous.

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme lit, observe, interprète et assiste sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme intervient seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T1	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention Niveau d'implication : 3
Moyens et ressources disponibles <ul style="list-style-type: none">▪ Dossier technique, devis, fiches techniques et notices des matériaux et matériels▪ PPSPS et extraits du CCTP▪ Schémas de principe et d'implantation, croquis, quantitatifs, plannings (TCE, main d'œuvre...)▪ Ressources internes (procédures, normes et textes réglementaires à appliquer, fiches d'utilisation des produits chimiques...)▪ Fiches de suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle▪ Outils de communication et supports digitaux (BIM...)	
Contexte d'intervention <ul style="list-style-type: none">▪ En autonomie ou avec son responsable, à l'entreprise ou sur site	
Résultats attendus <ul style="list-style-type: none">▪ Les informations caractérisant l'intervention sont recueillies▪ Les ressources sont utilisées à bon escient▪ L'utilisation des outils digitaux est effective	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T2	T2 : Communiquer en équipe avec son responsable et les autres intervenants <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</div>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites des différents interlocuteurs ▪ Documents internes de suivi de l'intervention (fiche d'intervention, fiche qualité...) ▪ Documents de réalisation de l'intervention (plans, croquis, schémas...) ▪ Fiches techniques des matériaux et matériels ▪ Supports numériques (BIM) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie ou avec son responsable, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le registre de langage est adapté à l'interlocuteur ▪ Les écrits sont explicites et compréhensibles par l'interlocuteur ▪ Les informations relatives à l'intervention sont transmises 	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T3	T3 : Renseigner et transmettre des documents liés à son intervention <div style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</div>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consignes orales et écrites de sa hiérarchie ▪ Documents internes de suivi de l'intervention (fiche d'intervention, bon de livraison, rapport journalier...) ▪ Documents de réalisation de l'intervention (plans, croquis, schémas...) ▪ Fiche technique des matériaux et appareils ▪ Bordereau, trame, fiche d'entreprise ▪ Outils de communication et supports numériques <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie au sein de l'entreprise, chez un fournisseur ou sur le site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les consignes sont comprises et appliquées ▪ Les informations sont écrites et exploitables ▪ Le registre de langage est adapté à l'interlocuteur ▪ Les écrits sont explicites et compréhensibles par l'interlocuteur 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T4	T4 : Organiser son intervention <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe ou avec son responsable, sur chantier, à l'atelier 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du poste de travail garantit la sécurité de tous les intervenants ▪ L'organisation du poste de travail est adaptée à l'ouvrage à réaliser et garantit sa bonne exécution ▪ La disponibilité des matériels, outillages, matériaux et consommables est vérifiée ▪ La co-activité est prise en compte pour l'organisation de son intervention ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion de ses déchets 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T5	T5 : Préparer et vérifier les matériels et les outillages pour son intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, ou avec son responsable, sur site, à l'entreprise 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le choix des matériels (échafaudage, monte matériaux...), et outillages est adapté à l'intervention ▪ L'état des matériels et outillages est vérifié ▪ Un signalement est effectué face à un manque, une usure, un besoin d'entretien, une détérioration... 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T6	T6 : Préparer et approvisionner les matériaux et fournitures pour son intervention Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Matière d'œuvre disponible ▪ Conditions d'utilisation de la matière d'œuvre ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Moyens de manutentions et d'acheminements ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe ou avec son responsable, sur chantier, à l'atelier 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La matière d'œuvre est identifiée pour la tâche ▪ L'évaluation des quantités répond à l'intervention ▪ L'acheminement des matières d'œuvre est optimisé ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T7	<p>T7 : Mettre en œuvre les premières mesures de protection provisoires des personnes et des biens</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponible</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...) ; • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise. ▪ Matière d'œuvre disponible ▪ Équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec son responsable, sur site, en co-activité avec les autres corps d'état 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La signalétique est mise en place ▪ L'environnement du chantier, des personnes et des biens sont protégés et sauvegardés ▪ Les points singuliers sont protégés ▪ Les anomalies, manques, risques persistants sont signalés ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés (suppression ou à défaut réduction du risque, protection collective, protection individuelle, consignes) ▪ Les risques non prévus sont analysés et signalés à mesure de leur apparition ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion de ses déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T8	T8 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise, ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec son responsable, sur site, en co-activité avec les autres corps d'état 	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place des dispositifs de sécurité est vérifiée ▪ Les matériaux sont approvisionnés et répartis selon l'avancement du chantier ▪ La pose des éléments porteurs correspond aux normes et aux documents du fabricant ▪ Les éléments sont découpés et façonnés conformément aux prescriptions techniques ▪ Les costières sont mises en œuvre selon la réglementation ▪ L'élément porteur est apte à recevoir le complexe d'étanchéité ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ La prévention des risques est assurée à tout moment ▪ Le chantier est propre et rangé ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T9	T9 : Déposer les complexes existants <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie ou en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ Le démontage par phase est respecté ▪ Les étanchéités et leurs points de détail sont déposés et évacués ▪ Le stockage des ouvrages réemployés est réparti pour éviter les surcharges ▪ La mise hors d'eau est réalisée à l'avancement ▪ Les supports sont vérifiés et la non-conformité est signalée ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T10	<p>T10 : Exécuter les travaux préparatoires</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...) ; • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise. ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les autocontrôles sont effectués ▪ La préparation des supports permet une mise en œuvre du complexe respectant les normes ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T11	<p>T11 : Mettre en œuvre un isolant</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...) ; • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ La pose du pare vapeur et de l'isolant correspond aux normes et aux fiches techniques du fabricant ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ La surface est propre, nettoyée et prête à recevoir le revêtement d'étanchéité ▪ L'implantation des réservations est respectée ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T12	<p>T12 : Mettre en œuvre une étanchéité</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ Les supports sont vérifiés et la non-conformité est signalée ▪ La mise en œuvre du complexe d'étanchéité, du mode de liaison adapté à la destination correspondent aux normes et aux fiches techniques du fabricant ▪ Les autocontrôles sont effectués ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ L'aspect de l'ouvrage fini est soigné ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T13	<p>T13 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ Les relevés, les émergences, les joints de dilatation et les autres points singuliers sont identifiés et traités conformément aux normes ▪ Les protections des relevés, des émergences, des joints de dilatation et des autres points singuliers sont identifiées et traitées conformément aux normes ▪ Les autocontrôles sont effectués ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ L'aspect de l'ouvrage fini est soigné ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T14	<p>T14 : Replier le chantier</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ L'ouvrage fini est respecté ▪ Le site est rendu propre ▪ Les éléments de protection et de sécurité sont démontés, vérifiés et stockés ▪ Les éléments défectueux sont signalés et consignés ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T15	<p>T15 : Mettre en œuvre les protections des complexes d'étanchéité</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...) ; • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ La mise en œuvre de la protection du complexe d'étanchéité correspond aux normes ▪ Les autocontrôles sont effectués ▪ L'aspect de l'ouvrage fini est soigné ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T16	<p>T16 : Effectuer l'entretien de l'étanchéité</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 3</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...) ; • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En autonomie, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ L'entretien courant est réalisé ▪ Les interventions d'entretien ultérieures sont précisées et/ou rappelées au client ▪ Le carnet d'entretien est complété ▪ Le chantier est propre et sécurisé ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T17	<p>T17 : Mettre en œuvre un contre bardage</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation sous contrôle, en équipe, sur site 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ Le contre bardage réalisé assure l'étanchéité aux intempéries ▪ L'ouvrage est esthétique et conforme au plan de calepinage ▪ La verticalité, l'horizontalité, l'inclinaison et la planéité sont respectées ▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution ▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte ▪ Le chantier est propre et rangé ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T18	<p data-bbox="360 230 1018 264">T18 : Poser les éléments de sécurités permanents</p> <p data-bbox="1129 297 1409 331" style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p data-bbox="153 365 635 398">Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="201 421 1302 663"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="248 454 1302 521">• plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...); <li data-bbox="248 521 882 555">• planning d'intervention et délais d'exécution ; <li data-bbox="248 555 882 589">• documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; <li data-bbox="248 589 1042 622">• croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; <li data-bbox="248 622 1121 656">• nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <li data-bbox="201 696 762 730">▪ Extraits des réglementations et normes <li data-bbox="201 730 1273 763">▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation <li data-bbox="201 763 603 797">▪ Consignes orales et écrites <li data-bbox="201 797 1318 864">▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) <li data-bbox="201 864 1238 898">▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise <li data-bbox="201 898 738 931">▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p data-bbox="153 965 483 999">Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="201 1021 882 1055">▪ En équipe ou avec son responsable sur chantier 	
<p data-bbox="153 1122 419 1155">Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="209 1178 1334 1245">▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés <li data-bbox="209 1245 1334 1279">▪ La mise en œuvre des éléments de sécurités permanents correspond aux normes <li data-bbox="209 1279 687 1312">▪ Les autocontrôles sont effectués <li data-bbox="209 1312 1334 1346">▪ L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution <li data-bbox="209 1346 1174 1379">▪ L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte <li data-bbox="209 1379 1310 1447">▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation <li data-bbox="209 1447 1398 1514">▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T19	<p>T19 : Intervenir dans le cadre d'un désordre ou d'une modification</p> <p style="text-align: right;">Niveau d'implication : 2</p>
<p>Moyens et ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • plans d'exécution des ouvrages et plans des méthodes, maquette numérique (BIM...) ; • planning d'intervention et délais d'exécution ; • documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; • croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; • nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. ▪ Extraits des réglementations et normes ▪ Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation ▪ Consignes orales et écrites ▪ Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) ▪ Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise ▪ Fiches de données de sécurité (FDS) <p>Contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En équipe ou avec son responsable sur chantier 	
<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention des risques professionnels prévues sont appliquées et adaptées aux risques identifiés ▪ Les désordres du complexe d'étanchéité sont corrigés selon les normes ▪ Les modifications du complexe d'étanchéité respectent le cahier des charges et sont exécutées dans le respect des normes ▪ Le chantier est propre et sécurisé ▪ Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation ▪ L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué à la gestion des déchets 	

Référentiel de compétences

Spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle

COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

Les compétences

Le référentiel de certification de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. À cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé.

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe II) sont les suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir les matériels et les outillages
- C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Utiliser des échafaudages
- C3.5 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois
- C3.6 : Exécuter les travaux préparatoires
- C3.7 : Poser l'isolation
- C3.8 : Mettre en œuvre une étanchéité
- C3.9 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers
- C3.10 : Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité
- C3.11 : Traiter un désordre et préparer une modification
- C3.12 : Exécuter les travaux d'entretien
- C3.13 : Mettre en œuvre un contre bardage
- C3.14 : Poser des éléments de sécurité permanents
- C4.1 : Confirmer la conformité de l'élément porteur
- C4.2 : Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement
- C4.3 : Entretien et contrôler les matériels et outillages

Les savoirs associés

Les savoirs ou connaissances mobilisés pour la mise en œuvre des compétences sont regroupés en 2 pôles et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné.

Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel

Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques

CAPACITÉS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES	COMPÉTENCES	
COMMUNIQUER	C1	C1.1 : Compléter et transmettre des documents
		C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
PRÉPARER	C2	C2.1 : Décoder un dossier technique
		C2.2 : Choisir les matériels et les outillages
		C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux
RÉALISER	C3	C3.1 : Organiser son poste de travail
		C3.2 : Sécuriser son intervention
		C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
		C3.4 : Utiliser des échafaudages
		C3.5 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois
		C3.6 : Exécuter les travaux préparatoires
		C3.7 : Poser l'isolation
		C3.8 : Mettre en œuvre une étanchéité
		C3.9 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers
		C3.10 : Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité
		C3.11 : Traiter un désordre et préparer une modification
		C3.12 : Exécuter les travaux d'entretien
		C3.13 : Mettre en œuvre un contre bardage
		C3.14 : Poser des éléments de sécurité permanents
CONTRÔLER	C4	C4.1 : Confirmer la conformité de l'élément porteur
		C4.2 : Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement
		C4.3 : Entretien et contrôler les matériels et outillages

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

C1 : COMMUNIQUER

C1.1 : Compléter et transmettre des documents		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Prendre connaissance d'une consigne, d'un document technique	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	La consigne, le document et leurs finalités sont compris et respectés (Document en français et en anglais)	
Compléter et transmettre un document technique	Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées : Procédure et liste de diffusion Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive La procédure de transmission est respectée	

C1 : COMMUNIQUER

C1.2 : Échanger, rendre compte oralement		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle - À sa hiérarchie - À un partenaire professionnel - À un intervenant du chantier - Au client ou à l'utilisateur - ...	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y compris numériques Lexique franco-anglais	L'interlocuteur est écouté et compris L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise Le contenu de l'échange (champ lexical, structure...) est adapté à l'interlocuteur Le propos est clair, précis et concis	

C2 : PRÉPARER

C2.1 : Décoder un dossier technique

UP	1
BC	1

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Collecter des informations techniques	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager</p> <p>Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans architecturaux, réseaux et descriptifs, - documents relatifs à la sécurité et protection de la santé - extraits de règlements, dossier technique Amiante, normes ... 	<p>Les données techniques nécessaires à son intervention sont identifiées</p> <p>La collecte des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable</p> <p>La terminologie anglaise est comprise et traduite</p> <p>Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées</p>
Effectuer un croquis d'une solution technique d'une partie d'un ouvrage, manuellement ou avec un outil digital	<ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution, nomenclatures, croquis, modes opératoires, quantitatifs, bons de commande, bons de livraison, plannings d'intervention - schémas, croquis ou plans d'exécution, - documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de préparation de travaux, calendrier d'intervention...) - notice technique (français ou anglais) des matériels à installer <p>Outils de communication technique, y compris numériques</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>La représentation des détails (croquis, schémas, ...) permet la réalisation</p> <p>Les conventions de représentation et les normes de dessin technique sont respectées</p>

C2 : PRÉPARER

C2.2 : Choisir les matériels et les outillages

UP	1
BC	1

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Identifier et vérifier la compatibilité du matériel et l'outillage avec la réalisation de son intervention	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans et descriptifs de l'ouvrage ; - documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - extraits de règlements, normes et règles de l'art ; - schémas, croquis ou plans d'exécution, maquette numérique ; - documents et procédures internes à l'entreprise ; - notice technique (français ou anglais) des matériels à mettre en œuvre. <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>Les matériels et l'outillage nécessaires sont conformes aux préconisations</p> <p>Les règles et limites d'utilisation des matériels et de l'outillage sont prises en compte</p> <p>Les accessoires et consommables nécessaires sont identifiés</p>
Inventorier, sélectionner et lister les EPC et les EPI nécessaires à l'intervention		<p>L'inventaire des EPC et des EPI à disposition est complet et précis</p> <p>Les éléments d'EPC et d'EPI sélectionnés sont adaptés à l'intervention</p> <p>Les listes établies sont complètes et exploitables</p>

C2 : PRÉPARER

C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Identifier les matériaux et éléments nécessaires à son intervention</p> <p>Apprécier la qualité des matériaux et éléments</p>	<p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels</p>	<p>La nature et les caractéristiques des matériaux et éléments sont conformes aux prescriptions techniques et données d'exécution</p> <p>La qualité correspond aux besoins de l'exécution</p>
<p>Déterminer les quantités de matériaux et d'éléments nécessaires à son intervention</p>	<p>Tout ou partie du dossier technique de l'ouvrage en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - descriptifs de l'ouvrage ; - documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité - extraits de règlements, normes et règles de l'art ; - schémas, croquis ou plans d'exécution, maquette numérique ; - documents et procédures internes à l'entreprise ; - notice technique (français ou anglais) des matériels à mettre en œuvre. <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p> <p>Lexique franco-anglais</p>	<p>Les quantités nécessaires à l'exécution sont estimées</p> <p>Les quantités consommées sont communiquées à sa hiérarchie</p> <p>L'état des stocks de matériaux et éléments est communiqué à sa hiérarchie</p> <p>Les unités sont adaptées aux quantités estimées</p>

C3 : RÉALISER

C3.1 : Organiser son poste de travail		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Organiser son poste de travail	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	<p>Les spécificités du chantier sont identifiées</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>La co-activité est prise en compte</p> <p>Les dispositifs de sécurité sont mis en place et maintenu dans toutes les phases d'exécution</p> <p>Le poste du travail est maintenu en état de propreté et de fonctionnalité</p> <p>Les anomalies techniques sont repérées et signalées</p>	
Adapter son poste de travail à l'évolution du chantier	Informations des partenaires professionnels, du client ou usager Tout ou partie du dossier technique de l'installation en fonction des tâches confiées :	L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux	
Approvisionner son poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> - plans et descriptifs de l'installation ; - documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants...) ; - documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité. <p>Outils de communication technique, y compris numériques</p> <p>Formations ES&ST, PRAP et SST</p>	<p>Les matériaux, matériels, outillages sont à proximité de la réalisation</p> <p>Les matériels et outillages approvisionnés permettent la réalisation rationnelle de l'intervention</p> <p>L'état des EPI, matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé et tout dysfonctionnement est signalé</p> <p>Les matériaux et éléments approvisionnés correspondent en quantité et qualité à l'intervention</p> <p>Le positionnement des matériaux permet l'avancement chronologique des travaux</p> <p>Les principes de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) sont appliqués</p> <p>Les gestes conventionnels de guidage sont connus et appliqués</p> <p>Les gestes de commandement pour les appareils de levage sont connus et appliqués</p>	

C3 : RÉALISER

C3.2 : Sécuriser son intervention		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les dangers propres à son intervention	Contexte professionnel d'intervention	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive	
Appliquer les mesures de prévention prévues ou nécessaires	Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie	Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre	
	Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains	L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé	
	Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :	Les EPC sont maintenus en place et suivent l'évolution du chantier	
	<ul style="list-style-type: none"> - plans et descriptifs du chantier ; - documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ; - documents relatifs à la protection de l'environnement et à l'éco-responsabilité ; - documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) ; - fiches techniques des fournitures, produits... ; - notice de manutention et de stockage fournisseur. 	Les éléments d'EPC détériorés sont identifiés, signalés et détournés	
Installer une signalisation temporaire	Matériels et outillages	Les EPI utilisés sont adaptés à la situation	
	EPC et EPI et leurs notices techniques	Les EPI détériorés sont remplacés	
	Équipements et accessoires de manutention	Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées	
	Normes et recommandations relatives à la manutention des charges	Les principes de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) sont appliqués	
Alerter en cas de situation dangereuse	Outils de communication technique, y compris digitaux	La signalisation temporaire est conforme et garantit la sécurité du chantier et des usagers	
	Formations ES&ST, PRAP, SST, travail en hauteur (R408, R430, R431)	La signalisation temporaire est entretenue	
		Les consignes de dépose de la signalisation temporaire sont respectées	
		Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie	
		Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent	

C3 : RÉALISER

C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Situer son rôle et expliciter sa mission et ses responsabilités	<p><i>Les thèmes à aborder sont définis dans les compétences du « profil opérateur » de l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR.</i></p> <p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail et de prévention, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Informations des partenaires professionnels, du client ou usager, des riverains</p> <p>Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans et descriptifs du chantier ; - documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants, ...) ; - récépissés de DICT ; - PPSPS, plan de prévention... <p>EPC et EPI et leurs notices techniques</p> <p>Matériels et outillages</p> <p>Matériaux et composants</p> <p>Notices techniques (français ou anglais) des matériels, outillages, matériaux et composants</p> <p>Outils de communication technique, y compris digitaux</p>	<p><i>Les critères d'évaluation des compétences du « profil opérateur » sont définis sous forme de « résultats attendus » dans l'annexe II de l'arrêté du 15-1-2019 (J.O. du 28-2-2019, BO n°12 du 21-3-19) : délivrance de l'AIPR</i></p>
Identifier le type de réseau aérien		
Identifier l'ensemble des risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles		
Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicable à la situation		
Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs		
Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable		
Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitudes de localisation des réseaux		
Maintenir en état le marquage piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier		
Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident. Appliquer la règle des 4A		
Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques		
Appliquer les règles relatives aux opérations nécessitant d'entrer en contact avec les câbles électriques souterrains laissés sous tension, ou leurs fourreaux		

C3 : RÉALISER

C3.4 : Utiliser des échafaudages

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Utiliser : <ul style="list-style-type: none">- Un échafaudage de pied- Un échafaudage roulant- Une plateforme individuelle roulante légère (PIRL)L	<p>Recommandation en vigueur – R408 (annexe 5) et R457</p> <p>Contexte professionnel d'intervention</p> <p>Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie</p> <p>Tout ou partie du dossier technique des travaux à réaliser en fonction des tâches confiées :</p> <ul style="list-style-type: none">- plans et descriptifs des travaux à réaliser ;- documents relatifs à la sécurité et protection de la santé ;- notices techniques de montage. <p>Matériels, outillages</p> <p>Échafaudage roulant</p> <p>Échafaudage de pied fixe</p> <p>EPC et EPI et leurs notices techniques</p> <p>Outils de communication technique, y compris numériques</p>	<p>En référence aux recommandations R408 et R457 :</p> <p>Les règles de déplacement et de stabilisation de l'échafaudage sont respectées</p> <p>Les règles d'accès et de circulation sur l'échafaudage sont respectées</p> <p>La charge autorisée sur l'échafaudage est respectée</p> <p>La répartition de la charge est conforme aux préconisations du fabricant</p> <p>L'échafaudage est maintenu en sécurité</p> <p>Les biens environnants sont protégés et sauvegardés</p> <p>Le droit de retrait est appliqué en cas de danger grave et imminent</p>

C3 : RÉALISER

C3.5 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Respecter le calepinage	Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. 	L'implantation des éléments porteurs et des réservations respecte le calepinage
Exécuter les coupes sur : <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux dérivés du bois - Tôles d'acier nervuré - Costières 		Les coupes sont nettes et précises La dilatation des matériaux est prise en compte
Poser et fixer les éléments porteurs	Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation Consignes orales et écrites Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...) Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise, Fiches de données de sécurité (FDS)	La norme de pose est respectée : <ul style="list-style-type: none"> - alignements - dilatation - recouvrements - emboitements - quantités de fixations - positionnement des fixations Le traitement des angles est soigné

C3 : RÉALISER

C3.6 : Exécuter les travaux préparatoires

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Déposer le complexe d'étanchéité existant	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP. 	<p>Le démontage respecte le phasage</p> <p>Les éléments porteurs sont préservés et aptes à recevoir le nouveau complexe d'étanchéité</p> <p>Le stockage évite les surcharges</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p>
Nettoyer les surfaces	<p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p>	<p>Les costières métalliques sont dégraissées</p> <p>Les surfaces sont dépoussiérées</p>
Préparer les supports	<p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>Les supports sont préparés en fonction de la destination future en respectant les normes (ponçage, ragréage, application des primaires, pontage...)</p>

C3 : RÉALISER

C3.7 : Poser l'isolation

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Poser le pare vapeur	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. 	<p>L'intervention respecte les consignes et le délai d'exécution</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>La pose du pare vapeur respecte les normes et les fiches techniques du fabricant (sans plis ni cloques, recouvrement des joints...)</p> <p>La surface est propre, nettoyée et prête à recevoir l'isolant</p>
Poser l'isolant	<p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>L'intervention respecte les consignes et le délai d'exécution</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>Selon la nature de l'isolant, la pose respecte les normes et les fiches techniques du fabricant</p> <p>L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte</p> <p>L'implantation des réservations est respectée</p> <p>La surface est propre, nettoyée et prête à recevoir l'étanchéité</p>

C3 : RÉALISER

C3.8 : Mettre en œuvre une étanchéité

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Poser le complexe d'étanchéité en fonction de la nature du support, de l'isolant et de la membrane :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en partie courante - sur murs enterrés 	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>L'intervention respecte les consignes et le délai d'exécution</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>La mise en œuvre du complexe d'étanchéité respecte les normes, les fiches techniques et les préconisations du fabricant (support, isolant, membrane)</p> <p>L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte</p> <p>L'aspect de l'ouvrage fini est soigné</p>

C3 : RÉALISER

C3.9 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Traiter et protéger les points singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insérer une sortie de toiture (ventilation ou évacuation d'eaux pluviales, ...) - Remontées en périphérie et sur émergences (lanterneau, potelet de sécurité, ligne de vie...) - Descentes eaux pluviales - ... 	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p>	<p>L'intervention respecte les consignes et le délai d'exécution</p> <p>Les points singuliers sont identifiés, traités et protégés conformément aux normes</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte</p> <p>L'aspect de l'ouvrage fini est soigné</p>
<p>Protéger les relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solins - Rives - Couvertines - ... 	<p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>Les protections des relevés, sont identifiées et traitées conformément aux normes</p> <p>L'aspect de l'ouvrage fini est soigné</p>

C3 : RÉALISER

C3.10 : Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Mettre en place les protections mécaniques des ouvrages	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ;- planning d'intervention et délais d'exécution ;- documents relatifs à la prévention (PPSPS) ;- croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ;- nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>Les mises en œuvre respectent les avis techniques, les règles de l'art, le plan de calepinage, la finalité et l'esthétique de l'ouvrage et les principes généraux de prévention des risques professionnels</p> <p>L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution</p> <p>L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte</p>

C3 : RÉALISER

C3.11 : Traiter un désordre et préparer une modification

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Localiser un désordre</p> <p>Préparer une modification</p> <p>Réparer un désordre</p> <p>Remplacer un élément défectueux</p>	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>L'intervention garantit la sécurité des intervenants et des usagers</p> <p>Les désordres du complexe d'étanchéité sont localisés et corrigés selon les normes</p> <p>Les préparations de modification permettent l'intervention</p> <p>Les éléments défectueux sont remplacés</p> <p>Les réparations du complexe d'étanchéité respectent le cahier des charges et sont exécutées dans le respect des normes</p> <p>La zone d'intervention est restituée propre et permet l'utilisation selon la destination</p>

C3 : RÉALISER

C3.12 : Exécuter les travaux d'entretien

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Vérifier que la destination initiale de la toiture-terrasse est respectée</p> <p>Exécuter les tâches d'un contrat d'entretien</p> <p>Réaliser des petits travaux de pérennisation</p>	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>L'intervention respecte les consignes et le délai d'exécution</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p> <p>Les mauvais usages d'une toiture-terrasse sont repérés. (ex : surcharge sur terrasse-inaccessible, aménagement divers, ...)</p> <p>L'entretien courant et les travaux de pérennisation entrant dans le cadre du contrat sont effectués</p> <p>Les interventions d'entretien ultérieures sont précisées et/ou rappelées au client</p> <p>Le carnet d'entretien est complété</p>

C3 : RÉALISER

C3.13 : Mettre en œuvre un contre bardage

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Mettre en œuvre une ossature (bois, métallique)</p> <p>Exécuter les travaux de contre-bardage courants</p> <p>Traiter les angles</p> <p>Poser des éléments façonnés (angles, couvertines...)</p> <p>...</p>	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>La pose de l'ossature est conforme aux normes, aux avis techniques</p> <p>La pose des éléments métalliques est conforme aux normes et aux avis techniques</p> <p>Les réservations des pénétrations sont exécutées et conformes</p> <p>Les mises en œuvre respectent les avis techniques, les normes, le plan de calepinage, la finalité et l'esthétique de l'ouvrage</p> <p>Le contre bardage réalisé assure l'étanchéité aux intempéries</p> <p>La verticalité, l'horizontalité, l'inclinaison et la planéité sont respectées</p> <p>L'intervention respecte le mode opératoire et prend en compte le délai d'exécution</p> <p>L'optimisation de la consommation des matériaux est prise en compte</p>

C3 : RÉALISER

C3.14 : Poser des éléments de sécurité permanents

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
<p>Poser et fixer les éléments de sécurité permanents (par fixation mécanique, autoportant,...)</p>	<p>Dossier de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - planning d'intervention et délais d'exécution ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - croquis, schémas, modes opératoires, extraits du CCTP ; - nomenclatures, quantitatifs, bons de commande et de livraison. <p>Matériaux, matériels et outillages disponibles avec leurs conditions d'utilisation</p> <p>Consignes orales et écrites</p> <p>Consignes relatives à la politique éco-responsable de l'entreprise (tri des déchets, protection de l'environnement...)</p> <p>Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise</p> <p>Fiches de données de sécurité (FDS)</p>	<p>L'implantation des pieds de garde-corps et des accès à la toiture (échelle à crinoline, lanterneaux d'accès) respecte le calepinage</p> <p>La mise en œuvre des éléments de sécurité permanents respecte les normes, les fiches techniques et les préconisations du fabricant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - alignements ; - hauteur garde corps ; - entraxe entre poteaux ; - écartement entre lisses et plinthes / plinthes et étanchéité ; - dilatation ; - recouvrements ; - emboitements ; - quantité et qualité de fixations ; - traitement des angles ; - ... <p>Les coupes sont nettes et précises</p> <p>La dilatation des matériaux est prise en compte</p>

C4 : CONTRÔLER

C4.1 : Confirmer la conformité de l'élément porteur		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier la nature de l'élément porteur	Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none">- plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ;- documents relatifs à la prévention (PPSPS) ;- extraits du CCTP.	La nature du support est identifiée ou renseignée	
Contrôler l'état de l'élément porteur	Consignes orales et écrites Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise Procédures de contrôle Matériels de contrôle et de mesures et leur notice d'utilisation	L'état de surface du support d'étanchéité est propre et exempt d'hydrocarbure Les cotes et tolérances géométriques des supports sont vérifiées Les écarts à la conformité constatés sont signalés	

C4 : CONTRÔLER

C4.2 : Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement

UP	2
BC	2

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Préparer les moyens de contrôle		Les moyens sont adaptés aux contrôles à réaliser
Réaliser les contrôles en cours de réalisation et en fin de travaux	Dossier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - plans d'exécution des ouvrages et maquette numérique (BIM...) ; - documents relatifs à la prévention (PPSPS) ; - extraits du CCTP. 	Les protocoles de contrôle sont respectés Les techniques d'utilisation des matériels sont acquises Les contrôles permettent les corrections éventuelles et la poursuite des travaux puis la réception
Appliquer une procédure d'autocontrôle établie	Consignes orales et écrites Moyens de communication et accès à l'environnement digital de l'entreprise Procédures de contrôle Matériels de contrôle et de mesures et leur notice d'utilisation	La procédure établie pour les autocontrôles est respectée La fréquence des contrôles est adaptée au travail réalisé Les contrôles permettent de vérifier la conformité du travail confié Les défauts sont repérés, corrigés ou communiqués à la hiérarchie Les fiches d'autocontrôles sont renseignées et transmises

C4 : CONTRÔLER

C4.3 : Entretien et contrôler les matériels et outillages

UP	3
BC	3

Compétences (Être capable de...)	Conditions	Critères d'évaluation
Vérifier et assurer la maintenance courante de son outillage et de son matériel Contrôler visuellement le bon état des équipements de protection collective (EPC) et des moyens d'accès Contrôler ses équipements de protection individuelle (EPI)	Carnets de maintenance des matériels Notices d'utilisation des matériels Périodicité des VGP Matériels et équipements soumis à vérifications	Le matériel et l'outillage sont maintenus en état de fonctionnement permettant la réutilisation Le contrôle visuel de l'état des matériels est réalisé Les anomalies sont signalées Le carnet de maintenance est renseigné

SAVOIRS ASSOCIÉS

Pôle	Savoirs	Connaissances
Pôle 1 : Connaissance du monde professionnel	S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises S1.2 : Les intervenants de la construction S1.3 : Les étapes d'un projet de construction S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM) S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier S1.6 : Les qualifications et les habilitations
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale S2.2 : L'impact environnemental d'une activité S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S3.1 : La réglementation, les normes, les DTU S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique acoustique...) S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti S3.4 : Les techniques de construction S3.5 : Les matériaux de construction
	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S4.1 : Les documents graphiques et numériques de représentation des ouvrages S4.2 : Les règles et outils de dessin technique appliqués au croquis de détail et à la schématisation S4.3 : Les techniques de relevé d'ouvrages
	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S5.1 : La description technique des ouvrages S5.2 : La documentation technique des produits S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple
	S6 : La communication technique	S6.1 : La communication orale et écrite S6.2 : Les supports et les outils de communication S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6.4 : La communication technique simple en langue anglaise
	S7 : La prévention des risques professionnels	S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques S7.2 : Les documents de la prévention des risques S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, plomb...) S7.8 : Les risques électriques S7.9 : Les risques liés au travail en hauteur S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)
	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention

Pôle	Savoirs	Connaissances
Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S9 : Notions de physique et de chimie appliquées	S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser un ouvrage S9.2 : Les calculs usuels et les ordres de grandeurs S9.3 : Les caractéristiques géométriques S9.4 : Les caractéristiques mécaniques S9.5 : Les caractéristiques chimiques S9.6 : Les caractéristiques thermiques S9.7 : Les caractéristiques de perméabilité à la vapeur d'eau S9.8 : Les caractéristiques hygrothermiques S9.9 : Le comportement dans le temps
	S10 : Matériaux et produits	S10.1 : Eléments porteurs : acier, bois et béton S10.2 : Système d'étanchéité bitumineux S10.3 : Système d'étanchéité synthétiques S10.4 : Système d'étanchéité liquides S10.5 : Isolation thermique S10.6 : Altération des matériaux S10.7 : Interactions des matériaux S10.8 : Protection des étanchéités
	S11 : Les techniques de mise en œuvre des matériaux	S11.1 : Eléments porteurs : acier, bois S11.2 : Systèmes d'étanchéité S11.3 : Protections d'étanchéité S11.4 : Contre -Bardage simple peau et protections S11.5 : Isolants S11.6 : Points singuliers

MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Savoirs <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Compétences	Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel						Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques			
		S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages	S5 : La description et la quantification des ouvrages	S6 : La communication technique	S7 : La prévention des risques professionnels	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S9 : Notions de physique et de chimie appliquées	S10 : Matériaux et produits
C1 COMMUNIQUER	C1.1 : Compléter et transmettre des documents						X				
	C1.2 : Échanger, rendre compte oralement	X					X				
C2 PRÉPARER	C2.1 : Décoder un dossier technique	X		X			X				
	C2.2 : Choisir les matériels et les outillages									X	
	C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux				X	X					
C3 RÉALISER	C3.1 Organiser son poste de travail							X			X
	C3.2 : Sécuriser son intervention							X			
	C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux							X			
	C3.4 : Utiliser des échafaudages							X			
	C3.5 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois								X	X	X
	C3.6 : Exécuter les travaux préparatoires								X	X	X
	C3.7 : Poser l'isolation		X						X	X	X
	C3.8 : Mettre en œuvre une étanchéité								X	X	X
	C3.9 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers								X	X	X
	C3.10 : Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité		X						X	X	X
	C3.11 : Traiter un désordre et préparer une modification								X	X	X
	C3.12 : Exécuter les travaux d'entretien									X	X
	C3.13 : Mettre en œuvre un contre bardage									X	X
	C3.14 : Poser des éléments de sécurité permanents									X	X
C4 CONTRÔLER	C4.1 : Confirmer la conformité de l'élément porteur							X			
	C4.2 : Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement							X			
	C4.3 : Entretien et contrôler les matériels et outillages		X					X			

DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

Pôle 1 | LA CONNAISSANCE DU MONDE PROFESSIONNEL**S 1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment**

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S1.1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises	Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises
S1.2 : Les intervenants de la construction	Citer les intervenants, définir leur rôle respectif
S1.3 : Les étapes d'un projet de construction	Citer les principales étapes d'un projet de construction
S1.4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM)	Énoncer le principe général de la démarche collaborative du BIM
S1.5 : La co-activité, les interfaces chantier	Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser
S1.6 : Les qualifications et les habilitations	Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises

S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S2.1 : La réglementation énergétique et environnementale	Citer le nom de la réglementation en vigueur et ses principaux objectifs
S2.2 : L'impact environnemental d'une activité	Citer les principaux impacts de son activité professionnelle
S2.3 : La démarche éco-responsable en entreprise	Citer le principe de la démarche
S2.4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits	Énoncer les règles de tri des déchets dans le respect des circuits de recyclage, de valorisation et d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état

S 3 : Les systèmes constructifs du bâtiment

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S3.1 : La réglementation, les normes, les DTU	Identifier les spécificités des différents documents Citer les dispositions constructives concernant un ouvrage
S3.2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique acoustique...)	Identifier les espaces composant une habitation et citer leur destination
S3.3 : L'accessibilité du cadre bâti	Citer les points de la réglementation PMR concernant un bâtiment
S3.4 : Les techniques de construction	Identifier les techniques les plus courantes de construction des bâtiments Identifier les liens entre l'entreprise d'étanchéité et les autres corps d'état
S3.5 : Les matériaux de construction	Identifier la nature des matériaux de construction et citer leurs principales caractéristiques mécaniques

S 4 : La représentation graphique et numérique des ouvrages

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4.1 : Les documents graphiques ou numériques de représentation des ouvrages	Utiliser les outils numériques de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier Décoder des documents graphiques y compris digitaux d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D
S4.2 : Les règles et outils de dessin technique appliqués au croquis de détail et à la schématisation	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou digitale d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma
S4.3 : Les techniques de relevé d'ouvrages	Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage

S 5 : La description et la quantification d'un ouvrage

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5.1 : La description technique des ouvrages	Décrire techniquement un ouvrage simple
S5.2 : La documentation technique des produits	Décoder les fiches descriptives de matériaux ou de composants d'ouvrages simples Identifier les éléments constitutifs d'un ouvrage ou partie d'ouvrage
S5.3 : La quantification d'un ouvrage simple	Identifier les quantités d'un ouvrage simple (matériaux, matériels et main d'œuvre)

S 6 : La communication technique

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6.1 : La communication orale et écrite	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite
S6.2 : Les supports et outils de communication	Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris digitaux
S6.3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité	Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif Énoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquette numérique Citer les outils numériques de gestion et de communication utilisés
S6.4 : La communication technique simple en langue anglaise	Énoncer les termes et les fonctions d'un équipement ou d'un outillage Traduire la terminologie et les fonctions d'un équipement ou d'un outillage Extraire des informations essentielles d'une notice technique en anglais

S 7 : La prévention des risques professionnels

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7.1 : Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail...), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel...)
S7.2 : Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques (DUER, PPSPS, DIUO...)
S7.3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	Identifier les principaux dangers du métier, analyser les risques associés et proposer des mesures de prévention adaptées <i>(en lien avec le référentiel de Prévention - Santé - Environnement)</i>
S7.4 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier Citer les conditions d'utilisation en sécurité des EPC spécifiques du métier Lister les EPI adaptés aux principaux risques (électrique, chimique, explosion, projections, rayonnement, inhalation, brûlure, blessure, chute...)
S7.5 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Énoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort <i>(au regard du référentiel de formation à la PRAP)</i>
S7.6 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail Citer les conduites de secours à tenir <i>(au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail SST)</i>
S7.7 : Les risques des agents chimiques CMR (amiante, plomb...)	Citer les principales situations d'exposition aux différents agents chimiques concernés (amiante, plomb ...) Citer les différents dispositifs de protection contre les différents agents chimiques
S7.8 : Les risques électriques	Appliquer les règles liées à l'habilitation électrique B0, BF-HF <i>(au regard du référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique)</i>
S7.9 : Les risques liés au travail en hauteur	Appliquer les règles d'utilisation des échafaudages en référence à la réglementation R408 (annexe 5) et R457 Appliquer les règles de mise en place et d'utilisation des dispositifs d'ancrage en référence à la réglementation R430 Appliquer les règles d'utilisation des systèmes d'arrêt de chute en référence à la réglementation R431 Citer les normes relatives aux garde-corps permanents et temporaires

S7.10 : Les risques liés à l'intervention à proximité des réseaux (IPR)

Citer les limites du champ d'intervention du « profil opérateur » de la réglementation anti-endommagement des réseaux

S 8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8.1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention	Citer le principe d'une démarche qualité Citer les objectifs principaux de l'autocontrôle
S8.2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention	Énoncer les étapes d'un autocontrôle Énoncer la finalité d'une fiche d'autocontrôle ou d'une fiche qualité

Pôle 2 | CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

S 9 : Notions de physique et de chimie appliquées

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S9.1 : Les unités utilisées pour caractériser un ouvrage	Utiliser les unités de longueur, surface, volume, masse, poids, temps Utiliser les unités de force et de résistance mécanique
S9.2 : Les calculs usuels et les ordres de grandeurs	Effectuer des calculs de longueur, surface, volume, masse et poids d'éléments simples Citer les ordres de grandeurs des masses volumiques des matériaux courants Définir la longueur, la surface, le volume et le poids d'un élément simple
S9.3 : Les caractéristiques géométriques	Citer les caractéristiques géométriques (niveau, pente, diamètre ...) d'un ouvrage
S9.4 : Les caractéristiques mécaniques	Citer les grandeurs mécaniques caractéristiques (forces, couples, contraintes internes, externes ...)
S9.5 : Les caractéristiques chimiques	Énoncer la compatibilité entre les matériaux (métaux et support, membrane bitumineuse et synthétique ...) Identifier les phénomènes résultants d'incompatibilités entre matériaux (fumées corrosives, ruissellements,...)
S9.6 : Les caractéristiques thermiques	Expliquer la résistance thermique d'un matériau isolant
S9.7 : Les caractéristiques de perméabilité à la vapeur d'eau	Expliquer le principe du coefficient Sd
S9.8 : Les caractéristiques hygrothermiques	Expliquer le principe de la condensation
S9.9 : Le comportement dans le temps	Énoncer les causes de vieillissement (climatique, de longévité, environnement.)

S 10 : Matériaux et produits

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10.1 : Eléments porteurs : acier, bois et béton	Identifier les différents supports
	Connaître les caractéristiques
S10.2 : Système d'étanchéité bitumineux :	Identifier les différents produits et leur impact
- primaire d'accrochage ;	environnemental
- étanchéité soudable.	Citer les normes, certifications et avis techniques
S10.3 : Système d'étanchéité synthétique :	liés au produit
- membranes synthétiques.	
S10.4 : Système d'étanchéité liquide :	Identifier le classement FIT (Fatigue Indentation
- primaire d'accrochage ;	Température)
- SEL.	
S10.5 : Isolation thermique :	Définir leurs incompatibilités chimiques
- matériaux isolants en support d'étanchéité	Connaître les précautions de stockages
et en paroi verticale (bardages et murs	A partir d'échantillons et de fiches techniques :
enterrés) ;	Identifier les isolants et leur impact
- pare-vapeur.	environnemental
	Préciser les précautions de mise en œuvre des
	isolants thermiques
	Citer les causes et conséquences d'un pont
	thermique
	Commenter le rôle du pare-vapeur, et son
	positionnement
	Énumérer les différents modes de transmission
	de la chaleur
	Sélectionner une épaisseur d'isolant, en fonction
	d'une performance énergétique à atteindre
S10.6 : Altération des matériaux	Nommer les différentes altérations des
	matériaux, par exemple :
	Bois : état de surface (humidité, champignons)
	Bétons et mortiers : état de surface (éclat, fissure)
	Métaux : leur usure par déformation, abrasion,
	corrosion
	Bitume et asphaltes : vieillissement dû à l'action
	du rayonnement solaire, fluage dû à la chaleur, et
	fissuration due aux basses températures
	Énoncer les effets de l'abrasion et des chocs

S 11.4 : Contre-bardage simple peau et protections

Calepinage, traçage, découpage des matériaux.
Positionnement et fixation des éléments par :
vissage ou rivetage

S 11.5 : Isolants

Positionnement et fixation des éléments isolants :

- libre ;
- collage ;
- mécanique.

S 11.6 : Points singuliers

Joint de dilatation, y compris changement de plan de direction

Ouvrage métallique inséré dans l'étanchéité :

- pièce de raccord en couverture ;
- élément façonné du commerce (EEP, ventilation, crosse, point d'ancrage, ...) ;
- lanterneau.

Les types d'assemblage, les soudures

Identifier les différents supports

Définir les points de fixation

Sélectionner une fixation adaptée

Connaître les règles de pose

Sélectionner une fixation adaptée

Connaître les techniques de traitement des points particuliers

Énoncer les critères de qualité esthétique d'un ouvrage

Connaître les techniques d'assemblage mécanique ou soudé

Annexe III bis**Lexique**

Spécialité « étanchéité du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle

3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination
4A	Arrêter – Alerter – Aménager - Accueillir
AIPR	Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux
BIM	Building Information Modeling (Modélisation des Informations du Bâtiment)
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BTP	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CECRL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CMR	Cancérogène Mutagène et Reprotoxique
DICT	Déclaration de Commencement des Travaux
DIUO	Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage
DTU	Document Technique Unifié
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuels
EEP	Évacuation Eaux Pluviales
ES&ST	Enseigner la santé et sécurité au travail
IPR	Intervention à Proximité des Réseaux
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PSE	Prévention Santé Environnement
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
RAP	Référentiel d'activités professionnelles
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VGP	Vérification Générale Périodique

A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- Permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF)

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	Réalisation de travaux spécifiques
	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger, rendre compte oralement			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X		
C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux		X	
C3.1 : Organiser son poste de travail		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux			X
C3.4 : Utiliser des échafaudages			X
C3.5 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois		X	
C3.6 : Exécuter les travaux préparatoires		X	
C3.7 : Poser l'isolation		X	
C3.8 : Mettre en œuvre une étanchéité		X	
C3.9 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers		X	
C3.10 : Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité		X	
C3.11 : Traiter un désordre et préparer une modification			X
C3.12 : Exécuter les travaux d'entretien			X
C3.13 : Mettre en œuvre un contre bardage			X
C3.14 : Poser des éléments de sécurité permanents			X
C4.1 : Confirmer la conformité de l'élément porteur		X	
C4.2 : Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement		X	
C4.3 : Entretien et contrôler les matériels et outillages			X

B – Références réglementaires des unités d'enseignement général

UNITÉ UG 1 – Français et Histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 – Mathématiques et Physique-Chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 03 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4– Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 – Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UF 1 - Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité facultative de langue vivante est défini par :

Arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UF 2 - Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IVb

Règlement d'examen

Spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « Étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Etude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF	Ponctuel écrit	3 h
EP2 – Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	g ⁽¹⁾	CCF	Ponctuel pratique	15 h
EP3 – Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2h+10mn+15mn ⁽²⁾)
EG2 – Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h
EG5 – Langue vivante étrangère	UG 5	1	CCF	Ponctuel écrit et oral	1 h 06 ⁽³⁾
Épreuve Facultative ⁽⁴⁾					
Langue vivante	UF1	1	Ponctuel oral	12 mn	Ponctuel oral 12 mn
Mobilité	UF2	1	Pratique oral	10mn	
<p>1. dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.</p> <p>2. dont 5mn de préparation pour oral HGEMC</p> <p>3. dont 6 minutes oral individuel</p> <p>4. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.</p> <p>Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.</p>					

EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention*Coefficient 4***OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage ou partie d'ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.1 : Compléter et transmettre des documents
- C2.1 : Décoder un dossier technique
- C2.2 : Choisir les matériels et les outillages

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- compléter et transmettre des documents y compris digitaux ;
- représenter graphiquement une solution technique (manuellement ou avec un outil digital) ;
- extraire les informations techniques nécessaires à son intervention ;
- inventorier et choisir les matériels et outillages nécessaires à son intervention.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 3h00

Conditions d'organisation

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources digitales :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP2 et à l'EP3, comprenant :
 - la mise en situation professionnelle étudiée,
 - les pièces écrites et graphiques, y compris digitales, définissant l'activité à réaliser,
 - les extraits de normes ou avis techniques, les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, ...
- un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation. La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources digitales :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- des moyens digitaux s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement.

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier semestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP2 - UP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

Coefficient 9

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la mise en œuvre d'une étanchéité. Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C2.3 : Déterminer des quantités de matériaux
- C3.1 : Organiser son poste de travail
- C3.2 : Sécuriser son intervention
- C3.5 : Mettre en œuvre les éléments porteurs en acier et bois
- C3.6 : Exécuter les travaux préparatoires
- C3.7 : Poser l'isolation
- C3.8 : Mettre en œuvre une étanchéité
- C3.9 : Traiter et protéger les relevés et les points singuliers
- C3.10 : Mettre en place les protections des complexes d'étanchéité
- C4.1 : Confirmer la conformité de l'élément porteur
- C4.2 : Contrôler le travail réalisé suivant l'avancement

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- organiser et sécuriser son poste de travail et ses interventions ;
- déterminer les quantités de matériaux liées à son intervention ;
- préparer l'approvisionnement des matériaux ;
- mettre en œuvre les éléments porteurs ;
- réaliser et mettre en œuvre un ouvrage simple d'étanchéité ;
- contrôler la conformité du travail réalisé.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique de 15h00 intégrant une préparation écrite d'une heure.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

L'épreuve pratique d'une durée totale de 15 heures est organisée en **deux parties** :

- une phase de préparation de l'activité sous forme écrite et éventuellement digital, d'une durée de **1 heure** ;
- une phase de réalisation de l'activité intégrant le contrôle, d'une durée de **14 heures**.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et à l'EP3 et comprenant :
 - la description de l'ouvrage à réaliser,
 - les pièces écrites et graphiques y compris digitales définissant l'ouvrage à réaliser,
 - les extraits de normes ou avis techniques, les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, ...
- un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées au cours du dernier semestre de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier semestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation organisée en entreprise peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques*Coefficient 2***OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser un ouvrage spécifique Étanchéité du bâtiment et des travaux publics

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1.2 : Échanger et rendre compte oralement
- C3.3 : Intervenir à proximité des réseaux
- C3.4 : Utiliser des échafaudages
- C3.11 : Traiter un désordre et préparer une modification
- C3.12 : Exécuter les travaux d'entretien
- C3.13 : Mettre en œuvre un contre bardage
- C3.14 : Poser des éléments de sécurité permanents
- C4.3 : Entretien et contrôler les matériels et outillages

À partir d'un dossier technique, le candidat est amené à :

- repérer et évoluer à proximité de réseaux aérien ;
- utiliser un échafaudage ;
- exécuter des travaux d'entretien ;
- traiter un désordre et préparer une modification
- mettre en œuvre un contre bardage, des éléments de sécurité permanents ;
- assurer la maintenance préventive des matériels et outillages ;
- échanger et rendre compte de son intervention avec le jury.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification. Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique et orale d'une durée de 3h00, dont 15 minutes d'entretien oral.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens digitaux s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

- un dossier « TECHNIQUE » éventuellement commun à l'EP1 et l'EP2 et comprenant :
 - le descriptif sur lequel il devra intervenir,
 - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant l'installation,
 - les extraits de normes ou avis techniques, les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, ...
- un dossier « SUJET / RÉPONSE ».

2- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier semestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours, ou en fin de situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un enseignant/formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement.
Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Références réglementaires pour les épreuves d'enseignement général

Épreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve EG5 – Langue-vivante étrangère - coefficient 1

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative EF1 - Langue vivante

L'épreuve facultative de langue vivante est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Épreuve facultative EF2 - Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

ANNEXE V

Périodes de formation en milieu professionnel

Spécialité « étanchéité du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du Code de l'Éducation, articles D124-1 à D124-9 modifiés et de la circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie :

- un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D337-62 à D337-65 du Code de l'Éducation ;
- un candidat de la formation professionnelle continue peut-être dispenser de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

Candidat libre

Il découle de l'article D.337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

ANNEXE VI

**Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme
Spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle**

Certificat d'aptitude professionnelle Étancheur du bâtiment et des travaux publics défini par l'arrêté du 25 octobre 2002 modifié dernière session d'examen : 2024		Spécialité « étancheur du bâtiment et des travaux publics » de certificat d'aptitude professionnelle définie par le présent arrêté 1 ^{ère} session d'examen : 2025	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention	UP1
EP2 - Réalisation d'ouvrages courants	UP2	EP2 – Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2
EP3 - Réalisation d'ouvrages annexes	UP3	EP3 - Réalisation de travaux spécifiques	UP3
EG1 - Expression française	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques-Sciences Physiques	UG2	EG2 - Mathématiques et physique-chimie	UG2
EG3 - Vie sociale et professionnelle	UG3	EG4 - Prévention-Santé-Environnement	UG4
EG 4 : Education physique et sportive	UG.4	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG5 - Langue vivante : anglais	UG5
EF : Epreuve facultative de langue vivante étrangère	UF	EF1 – Epreuve facultative de la langue vivante ou EG5 – Langue vivante étrangère (1)	UF1 ou UG5
		EF2 - Mobilité	UF2

(1) : sous réserve que la langue facultative dont le candidat souhaite garder la note pour l'EG 5 soit une langue effectivement enseignée dans l'établissement au titre de l'EG 5.

Cette réserve concerne les candidats des établissements d'enseignement public, des établissements d'enseignement privés sous contrat, des CFA ou organismes de formation habilités à pratiquer le CCF.